



2026 DFPE 144 - Subventions (212 500 euros) à neuf associations et conventions pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale et pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents-enfants situés à Paris Centre, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris décline son action en direction des familles à travers un soutien accru aux parents chaque fois que cela est nécessaire. Il s'agit notamment d'aider les parents à faire face aux événements susceptibles de fragiliser la cellule familiale — tels que les séparations — par la sécurisation de la fonction parentale et l'apaisement des conflits. Comme toutes les grandes agglomérations, Paris se caractérise par un nombre important de séparations de couples ayant des enfants.

C'est dans ce cadre que la Ville de Paris participe au soutien des services de médiation familiale et des espaces de rencontre parents-enfants — dispositifs d'accompagnement des familles — aux côtés de la Caisse des Allocations Familiales de Paris (cheffe de file et principal financeur) et du Ministère de la Justice.

Le médiateur familial est un tiers impartial, indépendant et qualifié qui, lors d'entretiens confidentiels, favorise la communication entre les parents après une séparation : maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents, organisation familiale, prévention des conflits et des ruptures intergénérationnelles (parents et adolescents, grands-parents et parents, etc.). Une médiation peut être initiée par l'un des parents — on parle alors de médiation « conventionnelle » ou « spontanée » — ou prescrite par le juge aux affaires familiales, auquel cas elle est dite « judiciaire ».

Les financeurs souhaitent structurer les actions de promotion de la médiation familiale auprès des familles parisiennes. Toutes les associations poursuivent ainsi des objectifs de communication, de valorisation de leur action et de bon maillage territorial, qui se traduisent notamment par des permanences au sein des Relais Informations Familles (RIF), en partenariat étroit avec les mairies

d'arrondissement. La « Semaine de la médiation », organisée par la CAF de Paris en collaboration avec la Ville et la Justice — cette année du 10 au 18 octobre 2026 — contribue également à cette promotion.

Par ailleurs, la mise en place de la double convocation par le Tribunal est en projet pour l'automne. Ce dispositif repose sur deux dates distinctes proposées aux familles : une date d'audience et une date dédiée à un entretien d'information sur la médiation familiale, les juridictions mettant leurs locaux à disposition à cet effet. Ses effets s'apprécieront dans la durée. Il favorise néanmoins une acculturation progressive à la médiation et contribue à apaiser les relations au moment du passage devant le juge aux affaires familiales, dans un contexte parisien marqué par un niveau de conflictualité particulièrement élevé et préjudiciable à l'intérêt de l'enfant. Il soutient par ailleurs la promotion de la médiation familiale, avec pour effet attendu une augmentation des saisines spontanées.

Les espaces de rencontre parents-enfants permettent quant à eux l'exercice de l'autorité parentale en toute sécurité pour l'enfant. Conçus pour préserver le lien entre le parent et son enfant — notamment en cas de séparation —, ils constituent un service essentiel pour garantir le droit fondamental de l'enfant à voir ses deux parents, en particulier les pères privés de ressources et/ou de lieu de résidence. Ces espaces constatent une hausse des situations complexes, notamment une forte proportion de victimes de violences intrafamiliales. En complément de l'offre de médiation familiale, leur bon maillage territorial apporte une contribution décisive à l'exercice de la parentalité dans des contextes fragilisés, avec un impact fort sur la vie des enfants concernés.

Il vous est proposé d'attribuer, pour l'année 2026, des subventions pour le fonctionnement des associations intervenant dans les domaines de la médiation familiale et/ou des espaces de rencontre :

Association « Ligue Française pour la Santé Mentale » (LFSM) — service de médiation familiale dans le 7^e et 8^e arrondissement. En 2025, la prestation de service de la CAF a financé 1 ETP de médiateur familial. Le service a accompagné 89 bénéficiaires dans le cadre de 37 médiations terminées : 48,5 % des situations concernent des conflits liés au maintien des relations intrafamiliales et 32 % des divorces et séparations. 26 réunions d'information collective ont été organisées, à destination de 121 bénéficiaires.

Association « Union Départementale des Associations Familiales » (UDAF 75) — deux services de médiation familiale dans les 9^e et 15^e arrondissements. En 2025, la prestation de service de la CAF a financé 2,12 ETP de médiateurs familiaux. L'association a accompagné 215 bénéficiaires dans le cadre de 105 médiations terminées : 77 % des situations concernent des divorces et séparations, 11,5 % des conflits intergénérationnels (6 % entre parents et adolescents, 5 % entre parents et jeunes adultes). 29 réunions d'information collective ont été organisées, à destination de 243 bénéficiaires.

Association « Jean Cotxet » — deux espaces de rencontre parents-enfants, situés 75 rue de Clichy (9^e) et 49 bis rue de Lancry (10^e). En 2025, 65 mesures judiciaires et 45 mesures non judiciaires ont été clôturées. Dans le cadre des mesures judiciaires, 539 rencontres ont été réalisées (398 visites dans les locaux,

99 visites avec sortie et 42 passages de bras) et 99 enfants ont été accueillis. À fin décembre 2025, 20 mesures judiciaires étaient en attente.

Association « ESPEREM » — service de médiation familiale dans le 10^e arrondissement. En 2025, la prestation de service de la CAF a financé 1,80 ETP de médiateurs familiaux. L'association a accompagné 253 bénéficiaires dans le cadre de 126 médiations terminées : 84 % des situations concernent des divorces et séparations, 11 % des conflits intergénérationnels (6,5 % entre parents et adolescents, 4 % entre parents et jeunes adultes). 43 réunions d'information collective ont été organisées, à destination de 158 bénéficiaires.

Fondation « OPEJ – Baron Edmond de Rothschild » — au sein de la Maison des Familles et des Cultures (11^e) :

- *Espace de médiation familiale* : des séances sont également proposées ponctuellement au siège de l'association dans le 17^e. En 2025, la prestation de service de la CAF a financé 1,30 ETP de médiateurs familiaux. L'association a accompagné 112 bénéficiaires dans le cadre de 56 médiations clôturées : 75 % des situations concernent des divorces et séparations, 12,5 % des conflits intergénérationnels (5,5 % entre parents et adolescents, 3,5 % entre parents et jeunes adultes). 60 réunions d'information collective ont été organisées, à destination de 421 bénéficiaires.
- *Espace de rencontre parents-enfants* : en 2025, 82 mesures judiciaires et 9 mesures non judiciaires ont été clôturées. Dans le cadre des mesures judiciaires, 979 rencontres ont été réalisées (553 visites dans les locaux, 126 visites avec sortie et 84 passages de bras) et 116 enfants ont été accueillis. À fin décembre 2025, 12 mesures judiciaires étaient en attente.

Association « Cithéa » (Centre d'Intervention Thérapeutique et d'Accompagnement famille et professionnel) — espaces de rencontre dans les 11^e, 13^e et 15^e arrondissements, avec des modalités d'accueil individuelles ou collectives adaptées aux besoins de chaque famille. En 2025, 181 mesures judiciaires et 59 mesures non judiciaires ont été clôturées. Dans le cadre des mesures judiciaires, 2 771 rencontres ont été réalisées (1 425 visites dans les locaux, 717 visites avec sortie et 416 passages de bras) et 184 enfants ont été accueillis. À fin décembre 2025, 25 mesures judiciaires étaient en attente.

Association « Parenthèse Médiation » — espace de médiation dans le 18^e arrondissement, complétant le maillage territorial dans les 5^e, 6^e, 13^e et 14^e. En 2025, la prestation de service de la CAF a financé 3 ETP de médiateurs familiaux. L'association a accompagné 366 bénéficiaires dans le cadre de 156 médiations terminées, dont 74 % concernent des divorces et séparations. 68 réunions d'information collective ont été organisées, à destination de 764 bénéficiaires.

Association « CERAF Médiation » (Centre d'Études et de Recherches pour l'Accompagnement des Familles par la Médiation) — dans le 18^e arrondissement :

- *Service de médiation familiale* : en 2025, la prestation de service de la CAF a financé 1,56 ETP de médiateurs familiaux. L'association a accompagné 167 bénéficiaires dans le cadre de 82 médiations terminées : 38 % des situations concernent des divorces et séparations, 16 % des conflits

intergénérationnels. 118 réunions d'information collective ont été organisées, à destination de 495 bénéficiaires.

- *Espace de rencontre parents-enfants* : en 2025, 90 mesures judiciaires et 13 mesures non judiciaires ont été clôturées. Dans le cadre des mesures judiciaires, 627 rencontres ont été réalisées (365 visites dans les locaux, 41 passages de bras et 39 visites avec sortie) et 101 enfants ont été accueillis. À fin décembre 2025, 12 mesures judiciaires étaient en attente.

Association « La Maison de la Médiation » — site de médiation familiale dans le 20e arrondissement, avec des séances sur rendez-vous dans les 13e et 16e pour les personnes déjà suivies. En 2025, la prestation de service de la CAF a financé 1,80 ETP de médiateurs familiaux. L'association a accompagné 192 bénéficiaires dans le cadre de 96 médiations terminées. 79 % des situations concernent des divorces et séparations, 10,5 % le maintien des relations intrafamiliales. 42 réunions d'information collective de promotion de la médiation ont été organisées, à destination de 62 bénéficiaires.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer au titre de l'exercice 2026 une subvention globale de **212 500 euros**, répartie comme suit :

- Association « LFSM » : 8 000 euros,
- Association « UDAF 75 » : 31 000 euros,
- Association Jean Cotxet : 30 000 euros,
- Association « ESPEREM » : 14 500 euros,
- Fondation « OPEJ - Baron Edmond de Rothschild » : 18 000 euros,
- Association Cithéa : 40 000 euros,
- Association « Parenthèse Médiation » : 13 000 euros,
- Association « CERAf Médiation » : 46 000 euros,
- Association « La Maison de la Médiation » : 12 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris